Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 28/07/2023 à 09h54 Réference de l'AR : 052-215203670-20230721-37-DE

République França Affiché le 01/08/2023 ; Certifié exécutoire le 01/08/2023

Département Haute-Marne

Commune de Verbiesles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 21 juillet 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Pour: 10 Contre: 1 Abstention: 0 NPPV: 0 L'an 2023, le 21 juillet 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07 juillet 2023.

<u>Présents</u>: Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Bernadette Gaulot, Anne Braud; MM. Stéphane Vernier, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon, Pfister Eddie.

<u>Absentes excusées</u>: Mr Hervé Henry qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle.

A été nommé secrétaire : Mr Stéphane Vernier

37 - Admission en non-valeur

Par courrier en date du 09 juin 2023, le SGC (Service Gestion Comptable) de la Direction générale des Finances publiques de Chaumont a transmis une liste de pièces irrécouvrables pour un montant total de 104,75 € et propose de l'admettre en non-valeur.

Madame le Maire, soumet au conseil municipal d'accepter ou non la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 contre) d'approuver l'admission en non-valeur des pièces irrécouvrables pour un montant total de 104,75 €.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait e Verbiesles, le 25 juillet 2023

Le Maire, Marie-Noelle HUBERT